

Barème

Commissions

Frais

Barème

Barème des commissions et frais généraux

en vigueur le 1^{er} septembre 2010

Commissions

Frais

Barème



**BANQUE
NATIONALE**

COURTAGE DIRECT

Tableau des commissions

Effectuez vos transactions sur notre site Internet ou via notre Courtier vocal interactif et économisez!*

Tarification pour investisseurs actifs^A

Une tarification des plus concurrentielles disponible dès maintenant pour les investisseurs actifs qui rencontrent les critères d'admissibilité.

Actions canadiennes et américaines

Commission minimale :	6,95 \$
Actions de 2,00 \$ et moins :	0,05 % de la valeur de la transaction
Actions de 2,01 \$ et plus :	1 ¢ par action
Commission maximale :	9,95 \$

Options canadiennes et américaines

Commission :	9,95 \$ + 1,25 \$/contrat
Valeur de moins de 2 000 \$:	commission maximale de 19,95 \$

Actif personnel de 100 000 \$ et plus^B

Une offre avantageuse réservée aux investisseurs autonomes dont l'actif personnel détenu chez Banque Nationale Courtage direct totalise 100 000 \$ et plus.

Actions canadiennes et américaines

Commission fixe :	9,95 \$
-------------------	---------

Options canadiennes et américaines

Commission :	9,95 \$ + 1,25 \$/contrat
Valeur de moins de 2 000 \$:	commission maximale de 19,95 \$

Commissions régulières

Actions canadiennes et américaines

1000 actions et moins :	28,95 \$
Plus de 1000 actions :	
- Actions de 2 \$ et moins :	1,5 %
- Actions de 2,01 \$ et plus :	3 ¢/action
Commission minimale :	28,95 \$

Options canadiennes et américaines

Commission :	28,95 \$ + 1,25 \$/contrat
Valeur de moins de 2 000 \$:	28,95 \$

Fonds communs de placement

	Achat	Vente	Échange
Fonds Placements Banque Nationale** et Portefeuilles Méritage	0 \$	0 \$	0 \$
Fonds avec et sans frais d'acquisition	0 \$	0 \$	0 \$
Fonds avec frais de rachat	0 \$	0 \$	0 \$
Fonds avec frais de transactions [†]	44,95 \$	44,95 \$	44,95 \$

[†] Seules quelques familles de fonds engendrent des frais de transactions. Pour obtenir la liste complète des fonds avec frais de transactions, visitez notre site Internet ou renseignez-vous auprès de l'un de nos représentants.

Toute la flexibilité requise pour effectuer vos transactions sur titres à revenu fixe !

Vous pouvez effectuer vos transactions sur titres à revenu fixe via notre site Internet ou par téléphone, par l'entremise de l'un de nos représentants. Les titres à revenu fixe ne peuvent être transigés par notre service de courtier vocal interactif.

Vous pouvez, entre autres, vous procurer des bons du Trésor, des obligations, des obligations à coupons détachés, des débetures, des CPG et d'autres titres du marché monétaire. Le montant minimal établi pour les achats varie en fonction du titre. Les commissions, le cas échéant, sont incluses dans le prix indiqué.

Dans le cas des débetures négociées en bourse, la commission perçue est de : 40 \$ + 3 \$ par valeur nominale de 1 000 \$. Bénéficiez d'un rabais de 20 % sur vos transactions sur les débetures négociées en bourse effectuées par l'entremise de notre site Internet.

Ce qu'il faut savoir à propos du Barème des commissions et des frais généraux

Les comptes non enregistrés sont : les comptes au comptant, les comptes marge, les comptes marge à découvert, les comptes LCP (livraison contre paiement) en dollars canadiens et américains et les comptes REAQ (Régime d'épargne actions du Québec).

Toute transaction ou opération administrative inhabituelle et non spécifiée dans le présent Barème des commissions et frais généraux peut entraîner d'autres frais.

La TPS et les taxes provinciales sont facturées lorsqu'elles sont applicables.

Les commissions et frais généraux sont payables dans la devise de la transaction.

Une transaction effectuée sur un titre dans une devise autre que celle du compte implique une conversion dans la devise du compte. En effectuant cette conversion, Banque Nationale Courtage direct agit à titre de contrepartiste et peut gagner, en plus de la commission applicable à la transaction, un revenu basé sur l'écart entre le taux acheteur et le taux vendeur.

^A En tant qu'investisseur autonome, vous êtes automatiquement admissible au barème de commissions pour investisseurs actifs dès que vous avez effectué au moins 30 transactions sur actions ou options durant les trois mois (trimestre) précédant le 1^{er} jour de chaque mois. Ce critère doit être satisfait le 1^{er} jour de chaque mois pour continuer à bénéficier du barème de commissions pour investisseurs actifs. Ce barème de commissions est applicable uniquement aux transactions effectuées par l'entremise de nos systèmes électroniques soit notre site Internet ou notre Courtier vocal interactif et ne s'applique pas aux transactions effectuées au téléphone par l'entremise d'un représentant. Néanmoins, ces dernières sont considérées dans le calcul du nombre de transactions effectuées dans un même trimestre.

Seules les transactions effectuées dans des comptes ayant la même racine sont considérées dans le calcul du nombre de transactions effectuées dans un même trimestre. Une racine est définie par les six premiers caractères du numéro de compte. Les comptes de compagnies et les comptes de club de placement sont admissibles à la tarification réduite pour investisseur actif. Toutefois, ces comptes ne peuvent être combinés avec un compte de particuliers aux fins du calcul des transactions.

^B Actif personnel signifie l'actif détenu sous une même racine de compte (6 premiers chiffres du numéro de compte) en date du dernier jour ouvrable du mois précédent. Cette tarification s'applique uniquement aux transactions d'actions et options effectuées par l'entremise de nos systèmes électroniques (Internet et Courtier vocal interactif). Cette offre ne peut être jumelée à aucune autre offre. Afin de profiter de cette tarification, le montant minimal de 100 000\$ doit être détenu au compte le dernier jour ouvrable du mois précédent.

^C Actif personnel signifie l'actif détenu sous une même racine de compte (6 premiers chiffres du numéro de compte).

^D Des frais de 50 \$ sont applicables lorsque l'actif personnel détenu chez Banque Nationale Courtage direct est inférieur à 100 000 \$, à moins que deux (2) transactions générant une commission n'aient été effectuées dans le CELI au cours des 12 mois précédant le 31 mai de l'année en cours. Ces frais ne sont pas applicables lorsque les actifs détenus au CELI sont exclusivement des produits Banque Nationale ou Placements Banque Nationale. Par actif personnel, on entend l'actif détenu sous une même racine de compte (6 premiers chiffres du numéro de compte).

^E Si le solde maintenu au compte est inférieur à 10 000 \$ et si le compte a été ouvert avant le 1^{er} décembre 2010, à moins que quatre (4) transactions générant une commission n'aient été effectuées au cours des 12 mois précédant le 31 mai de l'année en cours. Ces frais ne sont pas applicables lorsque le client détient un compte REER, RERI, CRI, FERR ou FRV et ne s'appliquent pas aux comptes non réclamés.

Les transactions d'achat et de vente sur les produits suivants ne sont pas considérées comme des transactions générant une commission : obligations d'épargne du Canada et des provinces, bons du Trésor, acceptations bancaires, billets de dépôt au porteur, effets de commerce et instruments du marché monétaire des sociétés d'État, certificats de placement garanti, dépôts à terme, fonds communs de placement sans commission et transactions effectuées par l'entremise d'un programme automatique d'achat ou de vente de fonds communs de placement.

^F Comptes avec une adresse inconnue depuis au moins 12 mois et comptes envoyés au Curateur public du Québec ou à un organisme similaire d'une autre province canadienne.

^G Incluant : retrait pour Régime d'encouragement à l'éducation permanente (REEP) et Régime d'accès à la propriété (RAP).

^H L'inclusion d'un titre d'une compagnie privée sous contrôle canadien (CPCC) n'est autorisée que si certaines conditions sont respectées. Veuillez communiquer avec l'un de nos représentants afin de connaître les détails.

^I Les retraits par chèque sont offerts à titre exceptionnel uniquement.

^J Incluant : transfert électronique ou chèque avec provision insuffisante, rejet de prélèvement automatique ou opposition à un paiement.

^K Incluant : relevés de compte, avis d'exécution, relevés fiscaux et reçus de cotisation REER.

Si vous avez des questions ou des commentaires, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

514 866-6755
1 800 363-3511

bnc.ca/cdbn
web.trad@bnc.ca

1100, rue University, 7^e étage
Montréal (Québec) H3B 2G7



Sources Mixtes

Produit issu de forêts bien gérées,
de sources maîtrisées et de bois
ou fibres recyclés

Cert no. SW-COC-000952
www.fsc.org

© 1996 Forest Stewardship Council

18679-701 (06/2010)

ET ACTION!



**BANQUE
NATIONALE**

COURTAGE DIRECT

Courtage direct Banque Nationale inc. est une filiale à part entière de la Banque Nationale du Canada. Elle ne donne aucun conseil et ne formule aucune recommandation en matière de placement. Le client est seul responsable des conséquences financières de ses décisions de placement. Membre du Fonds canadien de protection des épargnants.